

SECTION 12 RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :

Aquatique : La toxicité de cette matière pour les organismes aquatiques n'a pas été évaluée. Par conséquent, cette matière doit être conservée loin des égouts et systèmes de drainage ainsi que de tous les cours d'eau.

Terrestre : Renseignements non disponibles.

Voir la section 6 pour connaître les mesures à prendre en cas de déversement accidentel.

Persistance et dégradabilité : Renseignements non disponibles.

Potentiel de bioaccumulation : Renseignements non disponibles.

Mobilité dans le sol : Renseignements non disponibles.

Autres conséquences négatives (telles que le danger pour la couche d'ozone) : Renseignements non disponibles.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Doit être rejeté par une entreprise agréée. Jeter conformément à la réglementation locale, provinciale et fédérale. Les matières découlant des opérations de nettoyage peuvent s'avérer des déchets dangereux et être assujetties à une réglementation particulière. Emballer, entreposer, transporter et rejeter conformément à toute la réglementation locale, provinciale et fédérale.

Ne pas incinérer.

SECTION 14 RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Numéro UN : UN1950, II

Nom propre Un pour l'expédition : Aerosols, 2.1

Catégories de dangers pour le transport : Catégorie de danger DOT (49 CFR 172.101); Bien de consommation, ORM-D

Groupe d'emballage, le cas échéant : solution n.o.s., 3

Dangers environnementaux :

Polluant marin (oui/non) : Non

Autre(s) : aucun

Transport en vrac (selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et du Code IBC) : Oui

Précautions spéciales : aucune

SECTION 15 INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Norme de communication des dangers de l'OSHA : Produit chimique dangereux : non

Statut TSCA : toutes les composantes de ce produit sont indiquées dans la l'inventaire TSCA.

Statut SARA :

Section 311/312 catégorie de danger (40 CFR 370) : Produit chimique dangereux – Non

Immédiatement – Non

À retardement – Non

Incendie – Oui

Libération soudaine – Non

Réactive - Non

Section 313 : Produit chimique toxique – Non

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'état de la Californie comme étant une cause de cancer, de malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction qui exigerait une mise en garde en vertu de cette loi.

SECTION 16 INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Fiche signalétique 063036 Rév. J : Date de préparation 06/05/2016

Cette fiche signalétique et l'information qu'elle contient sont mises à disposition de bonne foi. Nous avons révisé toute l'information présentée dans cette fiche signalétique que nous avons obtenue auprès de sources externes. Nous croyons que l'information est exacte, mais ne pouvons garantir son exactitude ou son état complet. Les précautions de santé et de sécurité présentées dans cette fiche signalétique pourraient ne pas convenir à toutes les personnes et/ou situations. Il incombe à l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sécuritaire et de respecter toutes les lois et tous les règlements. Aucun énoncé de cette fiche signalétique ne doit être interprété comme une autorisation ou une recommandation concernant l'utilisation de tout produit d'une manière susceptible de violer des brevets existants. L'information contenue dans les présentes est mise à disposition de bonne foi, mais sans garantie, expresse ou tacite.

SECTION 1 IDENTIFICATION

Nom du produit : Lubrifiant de pièce à main

Numéro d'article : 263022 et 264183

Fabricant : StarDental®
1816 Colonial Village Lane
Lancaster, PA 17601

Renseignements sur le produit : 1-866-DTE-INFO (1-866-383-4636)

Intervention d'urgence : URGENCE CHIMIQUE
Déversement, fuite, exposition au feu ou accident
Appeler INFOTRAC – 24 heures sur 24 : 1-800-535-5053
24 heures sur 24 de l'extérieur des États-Unis : 001-352-323-3500

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification : Non dangereux

OSHA/NFPA Inflammable/combustible Classification liquide IB



Mise en garde : ce produit a été évalué et ne nécessite aucune étiquette de mise en garde en vertu de la norme sur la communication des dangers de l'OSHA.

Cote H.M.I.S. suggérée 1-3-0

Voies potentielles de pénétration

Inhalation Oui

Peau Oui

Yeux Oui

Ingestion Oui

Dangers pour la santé (effets graves et chroniques) : Le contact avec les yeux peut causer des dommages à la cornée. Une exposition supérieure aux limites professionnelles cause une dépression du système nerveux central allant des étourdissements à la perte de conscience, la narcose, le coma, l'insuffisance respiratoire et la mort. Cette matière contient un solvant inflammable. Garder loin de la chaleur ou des flammes nues. Peut irriter les yeux et les voies respiratoires. Les vapeurs peuvent réduire la quantité d'oxygène disponible pour respirer.

Carcinogénicité

Programme de toxicologie national Non

Monographies I.A.R.C. Non

Réglementé par l'O.S.H.A. Non

SECTION 3 COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom(s) commun(s) et chimique(s) | CAS# | % wt or % vol | ACGIH TLV |
|-----------------------------------|------------|---------------|------------|
| Heptane | 142-82-5 | 45-55 | 400 ppm |
| 1-décène, homopolymère, hydrogéné | 68037-01-4 | 45-55 | Non établi |
| Dioxyde de carbone | 124-38-9 | 3-5% | 5 000 ppm |

SECTION 4 PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin immédiatement.

Contact avec la peau : retirer les vêtements contaminés. Laver la peau exposée à l'eau et au savon. Appeler un médecin si les symptômes persistent.

Inhalation : si des symptômes se développent, déplacer la personne affectée de la source d'exposition à l'air frais. Si la personne ne respire pas, lui donner la respiration artificielle. Si la personne a de la difficulté à respirer, lui donner de l'oxygène si disponible.

Ingestion : appeler un médecin immédiatement. Ne pas faire vomir à moins qu'un médecin ne l'ait conseillé.

SECTION 4 PREMIERS SOINS, SUITE

Signes et symptômes d'exposition :

Yeux: peut causer de l'irritation et des douleurs.

Peau : le contact répété ou prolongé avec la peau peut causer de la sécheresse, des rougeurs, des démangeaisons et de l'inflammation. Peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires et les membranes muqueuses.

Ingestion : l'ingestion de grandes quantités cause des symptômes semblables à ceux indiqués sus la rubrique « Inhalation ».

Conditions médicales généralement aggravées par l'exposition :

le contact avec la peau peut aggraver une dermatite. Une exposition quotidienne fréquente peut causer un dégraissage de la peau menant à une dermatite.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Méthode d'extinction : CO₂, poudre chimique, mousse. Un pulvérisateur d'eau peut être utilisé pour garder au frais les récipients et structures exposés au feu, diluer les déversements dans des mélanges ininflammables et protéger le personnel.

Procédures spéciales de lutte contre les incendies : porter un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé par NIOSH avec des vêtements de protection complets. Ne pas libérer le trop-plein des méthodes de contrôle des incendies dans les égouts ou cours d'eau.

Risques d'explosion/incendie inhabituel : les vapeurs forment un mélange inflammable avec l'air. Éviter tout contact avec les étincelles à haute énergie, les flammes ou les sources de chaleur très intense. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au sol ou grâce à la ventilation, et s'enflammer à cause de la chaleur, des veilleuses, des flammes nues, des étincelles et autres sources d'allumage dans des lieux éloignés du point de manipulation du matériel. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des endroits peu élevés et confinés. Ne jamais utiliser de torche à souder ou à couper sur ou à proximité des récipients (même vides), car le produit (mêmes des résidus) peut exploser.

Produits de combustion dangereux : oxydes de soufre, aldéhydes, monoxyde de carbone et petites quantités de vapeurs toxiques.

SECTION 6 MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Utiliser l'équipement de protection individuelle adéquat tel qu'indiqué à la section 8. Prendre les précautions énoncées dans les autres sections. Éliminer toutes les sources d'allumage. Aérer la pièce, particulièrement les lieux très bas où les vapeurs peuvent s'accumuler. Contenir tout déversement avec des digues ou des produits absorbants afin d'empêcher la migration et la pénétration dans les drains, égouts ou cours d'eau.

Intervention en cas de déversement et/ou fuite -

Petit déversement Ramasser les petits déversements avec un produit absorbant.

Gros déversement Ramasser les gros déversements avec une pompe ou un aspirateur et terminer avec un produit absorbant.

Essuyer ou gratter le produit absorbant saturé et le mettre dans un récipient adéquat à des fins de rejet, voir section 13, Considérations relatives à l'élimination. Nettoyer à fond les surfaces de marche afin de réduire le risque de glisser.

SECTION 7 MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Entreposage : ne pas entreposer dans des récipients ouverts ou non étiquetés. Entreposer dans des lieux bien aérés, frais et secs, loin de la chaleur, des sources d'allumage et incompatibles. Ne pas exposer le récipient à la chaleur ou l'entreposer à des températures supérieures à 130° F (55° C).

Manipulation : manipuler les lubrifiants industriels avec soin. Éviter de respirer les vapeurs et le brouillard de vaporisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute contamination par la cigarette ou autres produits du tabac. Bien se laver les mains avant de manger ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser. Les utilisateurs doivent savoir qu'un faible pourcentage de la population peut avoir des réactions allergiques inattendues à des matières premières et des lubrifiants industriels pourtant inoffensifs.

SECTION 8 CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Protection des yeux : éviter tout contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité conformément à OSHA 29 CFR 1910.133.

Protection de la peau : éviter tout contact avec la peau. Porter des gants résistant aux solvants et aux produits chimiques. Selon les conditions d'utilisation, une protection supplémentaire peut s'avérer nécessaire, par exemple, un masque, un tablier, etc.

Ventilation : la ventilation locale par aspiration est nécessaire au point d'utilisation si les concentrations en suspension sont égales ou supérieures aux niveaux de santé et sécurité recommandés. La ventilation et autres formes de contrôles d'ingénierie sont les méthodes de prédilection de contrôle d'exposition aux produits chimiques.

SECTION 8 CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE SUITE

Postes de sécurité : mettre à disposition des employés des postes de lavage des yeux, douches rapides et intenses, et installations sanitaires en cas d'urgence dans les lieux de travail.

Protection respiratoire : éviter de respirer les vapeurs et le brouillard de vaporisation. Si les limites d'exposition sont dépassées ou des symptômes sont ressentis, un dispositif de protection respiratoire homologué NIOSH doit être porté. Normalement, un respirateur homologué NIOSH pour les vapeurs organiques est généralement acceptable. En cas de fortes concentrations et de manque d'oxygène, utiliser un respirateur à adduction d'air homologué NIOSH. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à OSHA 29 CFR 1910.134.

Méthodes de travail : ne jamais manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Bien se laver les mains après usage. Maintenir une bonne hygiène personnelle après avoir utilisé ce produit, particulièrement avant de manger, boire, fumer, aller aux toilettes ou appliquer des cosmétiques. Lire l'étiquette pour connaître le mode d'emploi.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|--|------------------------------------|---|------------------------|
| Apparence..... | Liquide transparent à opaque | Pression de vapeur (mm Hg)..... | 63 à 20° C |
| Odeur | odeur de pétrole caractéristique | Densité de vapeur (Air = 1) | 3,9 |
| Seuil d'odeur | non déterminé | Densité relative | non déterminé |
| pH | neutre | Solubilité(s) | négligeable dans l'eau |
| Point de fusion/point de congélation | -18°C (-0,4°F) | Coefficient de partage : n-octanol/eau | non déterminé |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition... | 97-105°C (206-221°F) | Température d'auto-ignition..... | 399°C (750°F) |
| Point d'éclair..... | -8°C (18° F) Méthode TCC, ASTM D56 | Température de décomposition..... | non déterminé |
| Taux d'évaporation (acétate de butyle=1) | 5,6 | Viscosité | non déterminé |
| Inflammabilité (solide, gaz) | non applicable | Gravité spécifique (H ₂ O=1) | 0,72 (à 4° C) |
| Limites supérieures/inférieures explosives ou d'inflammabilité | | Pourcentage de volatilité au poids (%)..... | 80 |
| % par volume: | | | |
| LEL | 1,5 | | |
| UEL | 11,6 | | |

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : le lubrifiant de pièce à main est stable à la température ambiante dans des récipients fermés dans des conditions normales d'entreposage et de manipulation.

Polymérisation : ce produit ne subira pas de polymérisation dangereuse. Éviter l'électricité statique.

Conditions à éviter : chaleur ou flamme.

Incompatibilités : puissantes matières oxydantes.

Produits de décomposition dangereux : la décomposition oxydative thermique du lubrifiant de pièce à main peut produire des oxydes de soufre, aldéhydes, monoxyde de carbone et petites quantités de vapeurs toxiques.

SECTION 11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : la surexposition prolongée et répétée aux solvants peut causer des dommages permanents au cerveau et au système nerveux; les yeux humides, les maux de tête, la nausée, les étourdissements et la perte de coordination sont des signes que les niveaux de solvant sont trop élevés. L'usage abusif intentionnel en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou mortel.

Corrosion/irritation de la peau : peut causer une légère irritation, des rougeurs et/ou des douleurs.

Irritation/dommages graves aux yeux : peut irriter les yeux. Des éclaboussures peuvent produire des rougeurs et/ou des douleurs.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau : l'inhalation des vapeurs irrite les voies respiratoires. Peut produire des maux de tête légers, des étourdissements, un manque de coordination des muscles, une perte d'appétit et/ou des nausées.

Mutagénicité des cellules germinales : non déterminée

Carcinogénicité : aucune

Toxicité de la reproduction : aucune

STOT – Exposition unique : non déterminé

STOT – Exposition répétée : non déterminé

Ingestion : peut produire des douleurs abdominales et/ou nausées

Effets : non déterminés

Inscription : aucune composante de ce produit présente à des niveaux supérieurs à 0,1 % n'est reconnue carcinogène par le Programme national de toxicologie des États-Unis, la Loi sur la santé et la sécurité au travail des États-Unis, ou l'Agence internationale pour la recherche sur le cancer.